

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024

Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Franck LENOIR

Objet : Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de jeunes volontaires au titre du service civique

Délibération 2024 - 64

Le dispositif du Service Civique a été créé par la Loi du 10 mars 2010, mesure visant les jeunes de 16 à 25 ans volontaires pour accomplir une mission d'intérêt général confiée par une collectivité ou une association. L'objectif de l'engagement de Service Civique est notamment de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale autour de la Culture et des loisirs, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et citoyenneté, la santé, la solidarité et le sport.

Depuis 2013 et la mise en place de ce dispositif au sein de de la Commune, ce sont des dizaines de jeunes volontaires qui ont ainsi eu l'opportunité de valoriser leur parcours personnel grâce à ces expériences très formatrices et enrichissantes.

L'agrément actuel dont la collectivité bénéficie prend néanmoins fin le 3 août 2024.

Afin d'assurer le maintien d'une offre d'accueil de jeunes volontaires en Service Civique et ainsi répondre à une demande éducative sociale et solidaire, la collectivité souhaite demander un renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès de l'Agence Service Civique pour les missions relevant des domaines suivants :

- Éducation-jeunesse : il est proposé d'accueillir de jeunes volontaires à chaque rentrée scolaire intervenant dans le domaine de l'accompagnement éducatif (participation à l'aide aux devoirs et

aux devoirs et aux études surveillées, aux ateliers périscolaires, à l'encadrement du Conseil Municipal des Enfants, conception d'outils de communication à destination des familles...)

- Seniors : il est proposé d'accueillir de jeunes volontaires pour cette mission relevant de la politique de cohésion sociale de la Ville de Panazol et plus particulièrement de la démarche « Bien vieillir, vivre ensemble ». La finalité de la mission est d'établir un échange personnalisé et de créer un véritable lien social avec la personne âgée, action de médiation par l'écoute et la prise en compte des besoins sociaux (Veille sociale et aide à la personne, recenser les besoins des seniors afin de les orienter vers les services et organismes aptes à répondre à leurs attentes, favoriser la mobilité, maintenir l'autonomie et rompre l'isolement des seniors en les accompagnant dans leurs déplacements (navette)...)

DÉLIBÉRATION

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de demander un renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès de l'Agence Service Civique.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour renouveler la convention d'engagement à intervenir entre la Ville de Panazol et l'Agence du Service Civique
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accueillir les jeunes en Service Civique dès l'obtention de l'agrément délivré par l'Agence du Service Civique
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats de Services Civiques correspondants aux domaines d'activités susvisés ainsi que les avenants et toutes pièces afférentes au service civique d'une manière générale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juin 2024

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **1 JUIL. 2024**

Publié ou notifié

- 2 JUIL. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB64

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2024

Objet : Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de jeunes volontaires au titre du service civique

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Autres catégories de personnels

Date de télétransmission : 01/07/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 64 -Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de jeunes volontaires au titre du service civique.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240627-DELIB64-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2024